



***Cinquième réunion du comité de pilotage
20 octobre 2006 - Paris***

Projet de compte rendu

Les points abordés au cours de la réunion sont les suivants :

1. Accueil et approbation du compte rendu du COPIL du 27 janvier 2006
2. Point réglementaire : Loi TSN et répercussion sur les arrêtés
3. Rapport de gestion du Réseau national
4. Mise en place d'une stratégie de surveillance du territoire
5. Etude technico-financière du projet « Réseau national »
6. Points divers : suite du projet informatique, information sur l'événementiel radiologique

Prochaine réunion du comité de pilotage : jeudi 10 mai 2007 - 14H00 - Paris (ASN)

1 - ACCUEIL ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 27/01/06

M. André-Claude Lacoste, directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), préside ce cinquième comité de pilotage du Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement.

A-C. Lacoste accueille les participants à la réunion et introduit la séance. La liste des membres du comité de pilotage (COFIL) et des autres participants à la réunion est présentée en **annexe 1** de ce compte-rendu.

Le compte rendu de la quatrième réunion du comité de pilotage a été envoyé à tous les membres du comité par voie électronique. M. Lacoste acte l'approbation de ce compte rendu à l'unanimité. F. Leprieur rappelle que des envois par voie postale des comptes rendus (COFIL et GT) sont également possibles sur demande formulée auprès du secrétaire du COFIL.

2 - POINT RÉGLEMENTAIRE : LOI TSN ET RÉPERCUSSION SUR LES ARRÊTÉS

Marie-Noëlle Levelut (ASN) présente un point sur la réglementation et notamment sur la loi 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité nucléaire (dite loi « TSN »). Cette loi impose une révision de la réglementation relative au Réseau national dans un objectif de mise en conformité avec la nouvelle structure de l'ASN. Les textes réglementaires suivants seront donc révisés en 2007 :

- Article R.1333-11 (décret 2002-460 du 04/04/02) du Code de la santé publique ;
- Arrêté du 27 juin 2005 portant organisation d'un réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement et fixant les modalités d'agrément des laboratoires ;
- Arrêtés de nomination des membres des instances du Réseau national :
 - Arrêté du 12/09/2005 : comité de pilotage
 - Arrêté du 12/09/2005 : commission d'agrément

Dans le respect des dispositions de la directive 2003/4/CE (information du public sur l'état environnemental et qualité des données) et de la directive Euratom 96/29 (estimation des doses du fait des pratiques nucléaires), la révision de l'article R.1333-11 du Code de la santé publique poursuit trois objectifs majeurs :

- la clarification de l'objectif majeur du Réseau qui est de contribuer à l'évaluation des doses aux populations et à l'information du public ;
- la dissociation du processus de transmission des résultats de mesures de la radioactivité au Réseau et du processus d'agrément des laboratoires ;
- l'introduction d'un délai de traitement des demandes d'agrément.

M-N. Levelut signale la parution de l'arrêté listant les laboratoires agréés suite aux EIL 2003, 2004 et 2005 (11/08/2006 - JO du 24/09/2006), et rappelle que les essais organisés par l'IRSN en 2006 ont fait l'objet d'un avis publié au JO du 22/02/2006. Les informations relatives aux essais d'intercomparaison en cours sont disponibles sur le site Internet du Réseau national (www.mesure-radioactivite.fr), ainsi que sur les sites Internet de l'ASN et de l'IRSN.

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 2** du compte rendu.

3 - RAPPORT DE GESTION DU RÉSEAU NATIONAL

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 27 juin 2005, l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) doit rédiger chaque année un rapport de gestion du Réseau national. Ce rapport a pour principaux objectifs :

- d'effectuer un bilan sur l'organisation et le fonctionnement des deux instances principales du Réseau : le comité de pilotage et la commission d'agrément ;
- de réaliser une synthèse sur les différentes tâches menées par les groupes de travail ; ainsi que sur les ressources humaines et financières dédiées au projet ;
- de situer l'avancée du projet de système d'information du Réseau et de synthétiser les orientations définies par le comité de pilotage pour les années suivantes.

Ce premier rapport doit permettre aux acteurs du Réseau, comme aux professionnels et au public, d'appréhender le fonctionnement du Réseau national pendant ses deux premières années d'existence et de comprendre les processus mis en œuvre pour l'agrément des laboratoires avec l'organisation des essais inter-laboratoires, d'une part, et pour le développement des outils de centralisation, de gestion, et de diffusion publique des données de radioactivité dans l'environnement, d'autre part.

F. Leprieur (IRSN) synthétise les actions conduites depuis 2004 pour ce qui concerne l'organisation des COPIL et des GT, la réalisation du portail Internet, et l'avancée du projet de système d'information (SI) du Réseau national. Le comité de pilotage (COPIL) s'est réuni 4 fois entre juin 2004 et janvier 2006. L'ASN et l'IRSN ont été amenés, pour des raisons organisationnelles ainsi que pour des questions techniques inscrites à l'ordre du jour, à inviter des experts (techniques, scientifiques, communication) non désignés comme membres du COPIL, pour participer à certaines de ces réunions.

Des échanges denses se développent au sein des groupes de travail (GT) mis en place à la demande du comité de pilotage et auxquels certains de ses membres participent. Ces GT ont été créés pour développer les aspects techniques nécessaires au bon développement du Réseau national (identification des besoins des acteurs, structuration des données, modalités de transmission...).

Projet portail Internet

L'ouverture du portail sur Internet est intervenue le 12 juin 2006. Le portail est hébergé sur un serveur de l'IRSN. Toute modification à effectuer fait l'objet d'une validation systématique par IRSN et l'ASN. Le tableau ci-dessous synthétise les principales phases du projet « portail ».

Action	Période	Description
1	Juin 2004	Présentation de la structure du projet au 1 ^{er} COPIL
2	Juillet - Octobre 2004	Conception du site par l'IRSN et relecture interne par ASN et IRSN
3	Novembre 2004	Présentation au 2 ^{ème} COPIL et distribution de la maquette sur support cd-rom pour validation des textes par les acteurs
4	Janvier - Mars 2005	Validation, harmonisation et relecture complète du site par l'ensemble des membres du comité de pilotage
5	Janvier 2006	Finalisation de la charte graphique (IRSN - ASN) et mise à jour du site (modifications des chapitres impactés par l'actualité réglementaire et les travaux des instances du Réseau)
6	Juin 2006	Mise en ligne du portail sur Internet

Développement du SI

Le tableau ci-dessous résume les principales étapes de ce projet qui a débuté au lendemain de la première réunion du comité de pilotage et qui constitue le plus grand défi à relever pour le Réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement.

	Action	Période	Objectifs
1	Inventaire des données	Juin 2004 à novembre 2005	Recenser l'ensemble des mesures Identifier le cadre des mesures Cerner les attentes des acteurs
2	Définition des orientations stratégiques	Mai à septembre 2005	Synthétiser les principales fonctionnalités du système d'information du Réseau national
3	Organisation des entretiens individuels	Août à novembre 2005	Constituer le dossier d'expression des besoins à partir de la synthèse technique des entretiens
4	Rédaction du dossier d'expression des besoins	Novembre 2005 à mars 2006	Document de référence pour la réalisation du cahier des charges fonctionnel du système d'information du Réseau
5	Etude technique et financière	Juillet à octobre 2006	Rédiger un dossier d'aide à la décision pour le prochain comité de pilotage

Documents produits par le Réseau national

L'ensemble des comptes rendus et des documents techniques et stratégiques validés par les membres du COPIL est détaillé dans le rapport de gestion. Par ailleurs, une communication affichée a été présentée au congrès national de radioprotection de Nantes en Juin 2005.

Ressources humaines déployées pour le Réseau national

Le développement du Réseau national a fortement impacté l'activité de plusieurs laboratoires de la Direction de l'Environnement et de l'Intervention de l'IRSN :

- **le Laboratoire de veille radiologique de l'environnement (LVRE)** : secrétariat du comité de pilotage, organisation des COPIL et des GT, rédaction des comptes rendus, réalisation et suivi des projets en interne (informatique, communication) et en externe (ASN et acteurs du Réseau) ;
- **le Laboratoire des étalons et des intercomparaisons (LEI)** : réalisation des campagnes d'intercomparaison, détermination des valeurs de référence, traitement statistique des résultats, participation à la commission d'agrément ;
- **le Groupe informatique et scientifique (GIS)** : développement et assistance à maîtrise d'ouvrage sur le projet système d'information du Réseau national, suivi des études techniques et financières associées.

L'ASN préside le Comité de pilotage qui comprend également, au titre de ses membres, le secrétaire général de l'ASN. La préparation des décisions relevant du COPIL est assurée par l'ASN avec l'IRSN. L'ASN assure également la présidence et le secrétariat de la commission d'agrément. A ce titre, elle est en charge de l'analyse des dossiers de demande d'agrément déposés par les laboratoires et de l'exploitation des résultats des laboratoires participants aux campagnes d'essais interlaboratoires organisées et gérées par l'IRSN. Elle est chargée de la préparation de la réglementation et de l'élaboration des décisions individuelles relatives aux laboratoires agréés (2 arrêtés par an).

Le fonctionnement du Réseau national nécessite également la participation d'une trentaine de personnes (représentants des ministères, de collectivités territoriales, de l'AFSSA, de l'InVS, de l'AFSSET, d'exploitants d'activités nucléaires (EDF, CEA, AREVA), d'associations de protection de l'environnement (GSIEN, ACRO) et de consommateurs), désignées au titre du comité de pilotage ou de la commission d'agrément. Leur rôle ne se limite pas aux seuls échanges en réunion. En effet, ces acteurs oeuvrent activement dans le cadre de réunions préparatoires et de GT, ainsi que pour la validation des nombreux documents associés à ces activités.

La participation active de l'ensemble des acteurs du Réseau national est donc primordiale pour le fonctionnement de ses instances, d'une part, ainsi que pour le développement du futur système d'information et l'organisation des essais d'intercomparaison, d'autre part.

Agréments des laboratoires

M-N. Levelut (ASN) présente les chiffres clefs concernant les travaux de la commission d'agrément et une synthèse sur les essais inter-laboratoires. Entre 2003 et 2006, 15 essais d'intercomparaison entre laboratoires (EIL) ont été organisés par l'IRSN. Ces essais ont porté sur 34 types de mesures sur les 55 que compte la grille d'agrément annexée à l'arrêté du 27 juin 2005.

C'est naturellement dans le domaine de l'eau que les laboratoires agréés sont les plus nombreux avec près d'une quarantaine de laboratoires disposant jusqu'à 8 agréments différents. Les laboratoires agréés dans le domaine des matrices biologiques (faune, flore,...) sont au nombre de 26. Si la plupart d'entre eux sont compétents pour les mesures des émetteurs bêta/gamma, seuls 5 d'entre eux disposent d'agrément pour la mesure du carbone 14. Ils ne sont que 7 laboratoires agréés pour les mesures à bas niveau des isotopes du plutonium dans ce type de matrice. Ils sont trois fois plus nombreux à disposer d'un agrément pour les mesures par spectrométrie gamma.

Le tableau ci-dessous présente le bilan des laboratoires agréés au 15/10/2006.

Code	Catégorie de mesures	MATRICE					
		TYPE 1 Eaux	TYPE 2 Sols	TYPE 3 Biologiques	TYPE 4 Aérosols sur filtre	TYPE 5 Gaz air	TYPE 6 Milieu ambiant
.. -01	RN émetteurs $\gamma > 100$ keV	28	EIL 2006	22	18	EIL 2007	
.. -02	RN émetteurs $\gamma < 100$ keV	23		15		EIL 2007	
.. -03	Alpha global	20			EIL 2007 ?		
.. -04	Bêta global	25			17		
.. -05	H-3	29		11		cfeau	
.. -06	C-14	EIL 2006		5		EIL 2007?	
.. -07	Sr-90/Y-90	22	EIL 2006	13	5		
.. -08	Autres bêta purs (Ni-63, ...)						
.. -09	U + desc.	9	14	EIL 2006	EIL 2008		
.. -10	Th + desc.		12				
.. -11	Ra-226 + desc.	7	14	EIL 2006			
.. -12	Ra-228 + desc.	EIL 2008	13				
.. -13	Isotopes Pu, Am, (Cm, Np)	1*+ EIL 2006	EIL 2006	7			
.. -14	Gaz halogénés					EIL 2007	
.. -15	Gaz rares						
.. -16	Dosimétrie gamma						EIL 2007?
.. -17	U pondéral	EIL 2008		EIL 2006	EIL 2008		
Bilan EIL 2006		10/12	7/11	9/10	3/8	1/8	0/1

Pour les matrices de type sol, le seul essai organisé a porté sur la mesure des radionucléides des familles de l'uranium et du thorium. Ainsi 16 laboratoires ont été agréés pour l'un au moins des 4 types d'agrément (isotopes de l'uranium, isotopes du thorium, radium 226 et radium 228).

Les laboratoires disposant d'au moins un agrément sont à 50% des laboratoires d'exploitant nucléaire. Les autres laboratoires se répartissent entre les laboratoires privés (16%), les laboratoires universitaires (13%) et, en nombre quasi équivalent, les laboratoires institutionnels, associatifs et étrangers.

M-N. Levelut poursuit avec une présentation des procédures d'agrément des laboratoires (modalités d'agrément, dossier de demande d'agrément (DDA), essais d'intercomparaison, processus d'instruction des DDA, procédure suite à un refus d'agrément).

Les exposés relatifs au rapport de gestion du Réseau national sont présentés en **annexe 3, 4 et 5** du compte rendu. Un exemplaire du rapport de gestion est distribué à chaque participant au COPIL. M. Lacoste invite les membres du COPIL à transmettre leurs observations sur le rapport de gestion à l'IRSN et à l'ASN dans un délai de 15 jours à compter du 23 octobre 2006. Il acte dès à présent que le prochain rapport de gestion sur les agréments des laboratoires inclura des présentations graphiques de la répartition des laboratoires agréés selon les agréments délivrés par matrice.

4 - DÉFINITION D'UNE STRATÉGIE DE SURVEILLANCE DU TERRITOIRE

G. Rudant (ASN) soumet aux membres du COPIL une proposition sur la création d'un GT chargé de définir une stratégie d'alerte et de surveillance du territoire.

Les acteurs de la mesure de la radioactivité sont nombreux en France comme à l'étranger. Dans un contexte européen et national qui évolue et face à des choix anciens hérités de la période post-Tchernobyl, il est nécessaire de redéfinir les objectifs de la surveillance (respect de limite de dose, détection d'élévation de niveau de radioactivité et déclenchement de l'alerte, contrôle de pratiques nucléaires,...) afin de formaliser une stratégie à l'échelle nationale :

- pour rendre plus lisible la réponse de la France aux obligations réglementaires,
- pour que les choix de chacun des acteurs puissent se positionner par rapport à un schéma global,
- pour rendre les partis pris plus explicites.

En ce sens, l'ASN, en concertation avec l'IRSN, propose la mise en place d'un groupe de travail réunissant les acteurs intéressés du COFIL (DGS, DPPR, DGCCRF, AFSSA, ADEME, exploitants, ASQA, milieu associatif, ...) auxquels pourraient se joindre d'autres parties prenantes à ce projet comme les CLI (commission locale d'information) .

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 6** du compte rendu.

D. Champion (IRSN) indique que l'IRSN est très favorable à cette initiative afin notamment de faire un recensement des pratiques actuelles de surveillance et de vérifier la cohérence avec tous les acteurs de la mesure, ceci afin de ne pas créer de lacunes dans la surveillance du territoire et d'optimiser les ressources de chacun. Cette position est partagée par C. Grastilleur (ministère de l'agriculture).

M. Sené (GSIEN) s'associe à cette intervention en précisant que l'optimisation des réseaux passe effectivement par un bilan à l'échelle nationale afin de ne conserver que ce qui est pertinent par rapport aux objectifs fixés. D'autre part, cet axe de travail sera probablement très profitable au Réseau national.

F. Leprieur (IRSN) souhaite ajouter qu'il serait également intéressant de faire évoluer le cadre de la communication concernant des événements radiologiques (ex : déclenchement des balises dans la région Lyonnaise suite à de forts orages). En ce sens, il est important de réfléchir à une meilleure articulation entre les acteurs de la mesure quand de tels événements se produisent.

A-C. Lacoste (ASN) note l'intérêt manifesté par les membres du COFIL à engager cette réflexion sur la stratégie de surveillance de l'environnement. La restitution de ces travaux aura de toute façon vocation à être présenté lors des prochaines réunions du comité de pilotage. M. Lacoste invite donc les membres du COFIL souhaitant participer à ce GT à s'inscrire auprès de G. Rudant à la fin de la réunion. La date de la première réunion de ce GT est fixée au **mercredi 13 décembre 2006 - 9h30** - dans les locaux de l'ASN.

5 - ETUDE TECHNICO-FINANCIERE DU PROJET « RESEAU NATIONAL »

En introduction à cette présentation, D. Champion (IRSN) rappelle le contexte de cette étude dont l'objectif était de constituer un dossier d'aide à la décision permettant de choisir une orientation de solution pour le projet « Réseau national ».

Cette étude est basée sur une mise en perspective de deux solutions :

- une solution dite de « référence », dont les contours ont été élaborés par les équipes de l'IRSN en collaboration avec le comité de pilotage du réseau national des mesures dans l'environnement,
- une solution dite « alternative », ayant pour finalité d'alléger la charge de gestion pour l'IRSN, et qui consiste à renforcer la « dimension réseau » du dispositif.

Stéphane Perroy et Daniel Mahé (ASK) développent l'architecture technique des deux solutions.

La solution de référence est un système d'information basé sur :

- le transfert télématique des données de mesures, du producteur à l'IRSN, dans un format prédéterminé,
- une application servant à formater les fichiers des données de mesure saisies,
- l'analyse centralisée des données reçues,
- l'enregistrement centralisé de toutes les données,
- la répllication des données valides pour leur mise à disposition pour un site Internet,
- la sélection et la restitution des données sur un site Internet,
- la prise en charge par l'IRSN du traitement des données des petits producteurs,
- l'archivage des données pris en charge par IRSN.

La solution décentralisée est un système d'information basé sur :

- le contrôle technique et administratif des données de mesure par les producteurs (contrôles décrits dans un cahier d'exigences produit par IRSN à destination des producteurs),
- la mise à disposition de ces données de mesures validées par le producteur dans une base de données accessible à l'IRSN,
- la récupération par l'IRSN de ces données et leur restitution sur un site Internet,
- l'amalgame des données réalisé depuis les demandes provenant du site,
- la prise en charge par l'IRSN du traitement des données des petits producteurs,
- l'archivage des données pris en charge par IRSN.

ASK présente ensuite 3 tableaux de comparaison des deux solutions :

- un comparatif applicatif et technique ;
- un comparatif fonctionnel et organisationnel ;
- un comparatif relatif à la mise en œuvre du projet.

Une synthèse des coûts, tant en charges d'investissement, qu'en charges de fonctionnement est ensuite présentée pour les deux solutions précédemment identifiées.

Le dossier d'aide à la décision a été transmis aux membres du COPIL avec l'ordre du jour de la présente réunion. Les deux solutions techniques ont fait l'objet d'une présentation et d'un débat en GT le **13 octobre 2006**. Au cours de ce GT, la solution alternative avait fait l'unanimité contre elle tant de la part des exploitants que du GSIEN, et ce pour plusieurs raisons dont les plus importantes sont :

- la complexité de mise en œuvre,
- les modifications nécessaires des systèmes de gestion de données des producteurs,
- la sécurisation des réseaux,
- les difficultés d'accès aux archives,
- la conformité à l'arrêté du 27 juin 2005.

En réaction à cette présentation, J. Colosio (ADEME) souhaite évoquer l'expérience de l'ADEME dans ce domaine, tant au niveau national qu'au niveau européen. Schématiquement, la solution de référence est celle qui a été mise en place en France dans le cadre du réseau de surveillance de la qualité de l'air. Si la satisfaction des producteurs de données n'est pas évidente (nécessité d'une forte implication, notamment sur la problématique du transfert de données), cette solution présente de nombreux avantages (mises à jour des logiciels, réactivité ...). L'agence européenne a mis en œuvre la solution alternative mais de nombreux problèmes liés à la mise à jour des outils informatiques et donc à l'homogénéité des données persistent actuellement. J. Colosio souligne enfin l'importance de la conservation de l'historique des données et des actions ainsi que de la prise en compte des petits producteurs de données dans ce domaine.

M. Sené insiste sur les risques associés aux petits producteurs qui nécessitent un plus grand nombre de serveurs. Leur présence et leur participation au Réseau conditionnent le pluralisme de ce dernier et sa crédibilité.

J-N. Mangin et F. Leprieur (IRSN) interviennent pour confirmer que, quelque soit la solution, les petits producteurs ont été pris en compte. Des interfaces spécifiques seront développées pour permettre la transmission de leurs données, au même titre que les gros producteurs.

C. Chevalier (EDF) précise que la solution alternative accumule globalement de nombreux inconvénients techniques auxquels s'ajoutent des augmentations de coûts par rapport à la solution de référence (les coûts étant selon lui sous-estimés dans l'étude ASK pour les exploitants possédant plusieurs sites de production).

D. Champion (IRSN) souhaite rappeler que le retour d'expérience de SISERI montre que les problèmes d'échanges de données peuvent se traduire par une charge administrative lourde pour l'IRSN qui souhaite donc optimiser les solutions autour de ce point particulier.

P. Devin (AREVA) réitère la position commune AREVA-CEA, qui a fait l'objet d'un courrier co-signé adressé à l'IRSN le 18 juillet 2006, dans lequel les deux exploitants font part de leur refus de la solution alternative pour toutes les raisons évoquées lors du dernier GT notamment.

F. Guerrier (Etat-major de la Marine) s'associe à cette intervention en précisant que la solution alternative serait beaucoup plus difficile à mettre en place pour la Défense nationale.

Le président du COPIL acte des prises de position des participants et précise que de nouveaux commentaires suite à la présentation des solutions du système d'information sont recevables jusqu'au 7 novembre 2006.

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 7** du compte rendu.

6 - POINTS DIVERS

6.1 Suite du projet informatique et planning provisionnel

D. Champion (IRSN) souhaite en conclusion à cette réunion apporter des éclaircissements sur la suite du projet en termes organisationnel et calendaire.

J-N. Mangin (IRSN) présente le planning prévisionnel de la phase de spécification. Dès le choix de la solution entériné, l'appel d'offre pour la sélection d'un prestataire sera lancé. Ce prestataire aura pour tâche d'élaborer les spécifications fonctionnelles détaillées du système d'information. Le planning global présente schématiquement l'étalement du projet informatique entre 2007 et 2009 (déploiement). Une organisation spécifique sera mise en place en 2007 afin d'assurer un suivi périodique du projet et une bonne coordination entre la maîtrise d'ouvrage et les fournisseurs de données.

D. Champion (IRSN) précise donc qu'à court terme interviendra la prise de décision entre l'ASN et l'IRSN, et qu'à moyen terme (début 2007), l'élaboration des spécifications sera initiée conjointement à la constitution d'une équipe projet. Un GT de réflexion sur la restitution Internet et sur le futur rapport de synthèse relatif à l'état radiologique du territoire français sera également mis en place.

Les supports de cet exposé sont présentés en **annexe 8** du compte rendu.

6.2 Rubrique actualité du portail Internet du Réseau et événementiel radiologique

J-L. Lachaume (ASN) propose aux membres du COPIL que la rubrique Actualité du portail Internet du Réseau soit enrichie avec des brèves relatives à l'événementiel radiologique (exemple : événements Télecay de Lyon).

D. Champion indique que l'IRSN est effectivement amené à communiquer sur des événements de type Télecay ou des résultats de mesures (exemple récent du sud de la Corse - Sardaigne). En ce sens, il serait intéressant de bâtir une procédure opérationnelle pour la mise en ligne sur le site RNM d'informations sur des événements incluant tous les acteurs de la mesure, et pas seulement l'IRSN.

A-C. Lacoste s'associe à cette idée et propose d'ajouter ce point à l'ordre du jour des prochains GT sur la définition des stratégies d'alerte et de surveillance du territoire.

Le président du COPIL clôt la réunion en fixant la date de la prochaine réunion du comité de pilotage et en invitant les participants à s'inscrire pour participer au GT sur la stratégie de surveillance.

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des participants

Annexe 2 : Actualité réglementaire - loi TSN et répercussion sur les arrêtés

Annexe 3 : Rapport de gestion du Réseau (Internet et projet SI)

Annexe 4 : Rapport de gestion du Réseau (agrément et essais interlaboratoires)

Annexe 5 : Procédures d'agrément des laboratoires

Annexe 6 : Définition d'une stratégie de surveillance du territoire

Annexe 7 : Synthèse de l'étude technico-financière

Annexe 8 : Poursuite du projet - planning prévisionnel

Prochaine réunion du comité de pilotage : jeudi 10 mai 2007 - 14H00 - Paris (ASN)

Prochaine réunion du GT « stratégie » : mercredi 13 décembre 2006 - 9h30 - Paris (ASN)
